

Inspecteur chargé de
l'enseignement du 1^{er} degré
Circonscription de Tulle Sud

Dossier suivi par
Eric Sauvezie
Téléphone
05 87 01 20 51
Mél.
ce.0190052d@ac-limoges.fr

Cité Administrative
19011 Tulle

Tulle, le 15 septembre 2016

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école

Note de service n°1

Objet : Protocole d'inspection 2016/2017

- A faire émarger par tous les enseignants rattachés à l'école -

L'inspection a une double fonction :

- *d'une part une fonction de contrôle de conformité puisqu'il s'agit d'abord de vérifier que les enfants reçoivent avec profit un enseignement conforme aux objectifs nationaux et adapté à leur diversité,*
- *d'autre part une fonction d'évaluation qualitative individuelle inscrite dans le statut de la fonction publique.*

C'est également un acte de formation ayant pour objectif de donner aux maîtres les moyens de mieux évaluer leur action et de les aider à améliorer l'efficacité de celle-ci, notamment par le biais de l'entretien qui suit l'inspection.

1. Annonce préalable de la période

Les enseignants seront prévenus par courrier deux semaines avant le début de la période pendant laquelle l'inspection doit se dérouler. La durée de cette période est de trois semaines.

Dès réception de ce courrier, vous devrez imprimer le document préparatoire à l'inspection (joint à cette note et disponible sur le site). Je vous demande de le renseigner le plus fidèlement possible et de me le remettre le jour de l'inspection avant le début des activités.

2. Retour de l'emploi du temps habituel de la classe

Vous communiquerez au secrétariat par voie électronique et deux jours avant le début de la période d'inspection l'emploi du temps habituel de la classe en indiquant les moments de présence des intervenants extérieurs, les décloisonnements ou échanges de service, les sorties (piscine, ...).

3. Visite d'inspection

Elle comportera deux phases distinctes :

- l'observation de pratique de classe : d'une durée d'environ 1h30, elle s'exercera à travers une ou deux séances. Je vous demande de mettre à ma disposition avant le début des activités un certain nombre de documents dont :

- le registre d'appel avec les pourcentages de fréquentation par mois,
- la liste des élèves avec l'indication des dates de naissance, le nombre d'élèves ayant une ou deux années de retard (vous préciserez les classes où les maintiens ont été réalisés),
- les projets de travail de l'année,
- les programmations, progressions,
- le(s) projet(s) personnalisé(s) de réussite éducative ou les dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers,
- Le carnet de bord relatif aux activités pédagogiques complémentaires,
- le projet d'école,
- le cahier journal,
- les cahiers, classeurs et un exemplaire de chaque manuel,
- les résultats des évaluations diagnostiques ;
- le livret d'évaluation.

Pour les directeurs :

- les registres ou cahiers tenus au niveau de l'école (registre matricule des élèves inscrits, registre de sécurité, DUERP, registre comportant les comptes rendus des différents conseils, registre de la coopérative scolaire),
- le livre de bord école (livre de bord numérique)
- la liste des élèves bénéficiant des activités pédagogiques complémentaires.

- l'entretien individuel : d'une durée de 30 minutes à 1 heure. Cet entretien ne se limitera pas à l'analyse des séances observées, mais portera également sur l'ensemble du travail conduit dans la classe apprécié au regard des travaux et des acquis des élèves, des préparations et des programmations, des projets en cours. Le document préparatoire à la visite d'inspection servira d'appui à cette discussion.

4. Le rapport

Le rapport d'inspection mentionnera les points suivants :

- Le maître dans l'école (prise en compte du projet d'école, projet de cycle)
- Le maître dans la classe (aménagement de la classe et analyse et conseils suite à la séance observée),
- Les outils du maître,
- Les élèves (outils des élèves : cahiers, classeurs, ... , évaluations, PPRE, aide personnalisée),
- Deux paragraphes spécifiques sur la différenciation pédagogique et sur l'utilisation du numérique,
- Les points abordés lors de l'entretien.



Eric SAUVEZIE